

**COMMISSION FINANCIÈRE
DU RESEAU SANTE SARINE (RSS)**

**PREAVIS DE LA
COMMISSION FINANCIÈRE**

relatif au budget 2023

POUR LA SÉANCE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 7 DECEMBRE 2022

Lors de sa séance du 16 novembre 2022, la Commission financière s'est réunie pour l'examen du budget 2023, en présence de MM. Jacques Pollet, Directeur général du RSS, et Christophe Werro, Directeur adjoint, ainsi que Philippe Schneider, Directeur secours, qui lui ont donné des explications complémentaires.

En préambule, la Commission financière remercie le Comité de direction, la Direction générale ainsi que le Service des finances pour l'important travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du budget 2023.

La Commission financière relève la qualité du message qui la renseigne de façon complète sur les dépenses à prévoir pour 2023, certaines liées à l'activité ordinaire, d'autres dépendantes d'une obligation de prise en charge. La Commission financière prend note que, selon la confirmation du Service des communes, pour 2023, elle n'a donc pas à préavis de « dépenses nouvelles » au sens du règlement des finances, ce d'autant plus que les missions du RSS sont mentionnées dans les statuts.

Le budget 2023 de l'Association correspond à un montant total à charge des Communes de CHF 27'550'100.- soit une augmentation de CHF 3'191'100.- par rapport au budget 2022 (CHF 24'359'000.-). A elle seule, l'intégration des sapeurs-pompiers dans l'exercice 2023 représente le montant conséquent de CHF 2'555'500.-. A cela s'ajoutent, notamment, l'augmentation en lien avec le SASDS correspondant à l'engagement de personnel supplémentaire (6.9 EPT) et l'augmentation du nombre des indemnités forfaitaires pour un montant de CHF 250'000.-. Il faut relever que l'augmentation de la population vieillissante a un impact certain sur ce budget et les futurs avec les conséquences financières qui en découlent pour les Communes.

La Commission financière salue les efforts entrepris pour assurer la maîtrise des coûts de l'électricité grâce, d'une part, à des contrats passés à des prix intéressants, encore en vigueur jusqu'en 2024, et d'autre part, à l'anticipation en ce qui concerne certains projets tels que la pose de panneaux solaires sur le nouveau bâtiment du RSS prévue pour 2025.

En matière de charges hypothécaires, la Commission financière relève la bonne gestion du service à la dette avec des taux d'intérêt encore très compétitifs de 1 à 1,7% bloqués, pour des périodes allant de 3 à 15 ans.

La Commission financière estime que, sous l'angle des prérogatives qui lui sont attribuées, la capacité financière de l'Association permet d'engager les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le budget 2023 et encourage, à l'unanimité, l'Assemblée des délégués à accepter le budget 2023 tel que proposé par le Comité de direction.

L'examen du budget 2023, chapitre par chapitre, appelle les remarques et les commentaires suivants de la part de la Commission financière :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0 Administration générales et services transversaux

0126.3000.01 Jetons de présence et honoraire commission

La Commission financière demande que le commentaire figurant dans le message soit modifié pour correspondre à la réalité des coûts de la nouvelle Commission financière et de son secrétariat externe.

0222 Système informatique et télécommunications

La Commission financière est consciente de l'important défi qui attend le RSS pour intégrer le service du feu (16 locaux) et la mise en place de la ré internalisation des connaissances techniques et de métiers d'où la nécessité de disposer de la compétence de personnel supplémentaire qualifié.

1 Ordre public

1505.4612.00 Taxe d'exemption

La Commission financière a pris note que la décision de l'Assemblée générale prise lors de la séance du 1^{er} juin 2022 concernant l'exemption du/ de la conjoint-e d'un pompier figure dans le règlement et qu'une modification des statuts interviendra ultérieurement compte tenu de son caractère de minime importance.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1 Mise en place du plan de mobilité du RSS CHF 25'000.-

La Commission financière donne un préavis favorable, soutenant les mesures qui seront mises en place. Ces dernières apparaissent tout à fait justifiées pour une entreprise de plus de 500 collaborateurs. Le montant budgétisé de CHF 25'000.- paraît raisonnable.

- 3.2 Matériel informatique pour les casernes de pompiers CHF 200'000.-
- La Commission financière comprend la nécessité de disposer de son propre matériel informatique pour assurer la conduite opérationnelle et la gestion administrative en vue d'une harmonisation et uniformisation en vue de l'intégration du service du feu dans le RSS dans les meilleures conditions possibles. Elle a pris note que le Comité de direction a déjà accepté un investissement préalable hors budget de CHF 90'000.-, ce pour pallier aux craintes d'éventuels retards dus à la situation géopolitique. La Commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable.
- 3.3 Flux RH pour création d'un dossier du personnel informatisé CHF 40'000.-
- La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cet investissement. La digitalisation permettra d'assurer un meilleur suivi RH des collaborateurs et aussi un gain de temps.
- 3.4 Modernisation de l'infrastructure informatique CHF 45'000.-
- La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cet investissement.
- 3.5 Remplacement des postes de travail (informatique) CHF 40'000.-
- Sur la base des compléments, notamment sur le nombre d'appareil à acquérir pour chacun des postes de travail et le calcul des montants établi, la Commission financière préavise favorablement cette dépense de CHF 40'000.-.
- Elle a pris note que ces postes de travail concernent le HMS, le SASDS et les ambulanciers et que les postes changés seront, quant à eux, réutilisés en ressource de secours.
- 3.6 Remplacement d'un véhicule pour le SASDS CHF 25'000.-
- La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette dépense la jugeant nécessaire et utile.
- 3.7 Remplacement véhicule léger de fonction pour le Bat. Sarine CHF 30'000.-
- Contrairement à ce qui figure dans le message, ce véhicule servira aussi comme véhicule de remplacement pour le commandant du Bataillon et sera aussi muni de feux bleus, ce qui justifie mieux cette dépense.
- 3.8 Achat d'un véhicule d'exploitation pour le Bat. Sarine CHF 50'000.-
- La Commission financière préavise favorablement cette dépense, ce véhicule disposant de tout le matériel nécessaire pour répondre aux besoins des différentes bases. La synergie qui en ressortira permettra aussi de faire des économies.

3.9 Installation de garage à la caserne de Fribourg CHF 100'000.-

La Commission financière préavise favorablement cette dépense, la remise en service de ces installations, complétée par quelques achats d'équipement, permettra d'assurer l'entretien et la réparation des nombreux véhicules du service du feu et du SAS.

3.10 Concours et études du projet de la nouvelle caserne de Marly CHF 200'000.-

La Commission financière a pris note que, pour l'investissement total estimé à quelque CHF 3 millions, la Commune de Marly participe aussi au coût des études dans la même proportion que le RSS, pour ce qui est en lien avec le parking. La Commission financière note que cette collaboration avec ladite commune permettra aussi de bénéficier du suivi du chantier opéré par elle. Le fait que l'on intègre le projet communal, déjà bien pensé, à la réalisation d'une nouvelle caserne fait sens. Il sera important toutefois que la clef de répartition entre le RSS et la Commune soit clarifiée avant de soumettre l'investissement au vote des législatifs.

3.11 Remplacement et mise à jour des Corpuls CHF 45'000.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement, le jugeant nécessaire vu l'obsolescence du matériel actuel et permettra d'assurer une meilleure efficacité.

3.12 Remplacement appareil de réanimation Lukas CHF 21'000.-

La Commission financière préavise favorablement cette dépense la jugeant nécessaire vu l'obsolescence du matériel actuel.

3.13 Achat de 5 Hamilton CHF 212'000.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement. Elle a pris note avec satisfaction que les prix des offres ont pu être bloqués et qu'au terme de l'amortissement fixé, les appareils ne seront pas forcément remplacés s'ils sont encore fonctionnels, ce indépendamment de l'estimation de leur durée de vie.

Villars-sur-Glâne, le 29 novembre 2022

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

La Secrétaire



Martine Stritt-Dubey

La Présidente



Mélanie Maillard Russier